



Monsieur le Président,

Ma délégation vous remercie de l'opportunité que lui offrez de prendre part à ce débat.

Le Cameroun se rallie aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des pays non-alignés par la République Islamique d'Iran et au nom du Groupe des États d'Afrique ainsi que du Groupe des 77+ la Chine par la République d'Ouganda et souhaiterait partager quelques éléments à titre national.

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le sujet sous rubrique. Elle remercie également l'Ambassadeur, Représentant permanent du Ghana, Président du Comité consultatif et le Conseiller juridique de l'ONU pour leurs exposés oraux.

Ma délégation salue les efforts déployés par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques en faveur de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Ce programme est demeuré au centre des préoccupations de nos Etats qui, de façon non équivoque, ont autorisé le Secrétaire général, par la Résolution A/RES/78/107, à exécuter en 2024, les activités correspondantes énoncées dans son rapport, notamment le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international, le maintien et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et la diffusion des publications juridiques et des conférences de la Médiathèque dans les pays en développement.

L'importance du programme d'assistance des Nations Unies n'est plus à démontrer. Il vous souviendra que dans son rapport A/79/117 sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit, et à la suite de

la résolution 78/112, par laquelle l'Assemblée générale a invité les États Membres à axer leurs observations, durant les débats de la Sixième Commission relatifs à l'état de droit, sur le sous-thème « La participation entière, égale et équitable, à tous les niveaux, au système juridique international », le Secrétaire Général a évoqué le Programme d'assistance des Nations Unies comme étant un outil visant à promouvoir une meilleure connaissance du droit international. Il va sans dire que cela contribue à la participation de tous au système juridique international et partant à l'enracinement de l'état de droit.

Aussi, ma délégation salue-t-elle la qualité de l'offre de formation du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international et souhaite vivement que le nombre de bénéficiaires soit revu à la hausse.

Elle réitère son appel en faveur de l'organisation du Cours régional de droit international pour l'Afrique, et notamment son renforcement à travers sa tenue dans d'autres régions ou pays du Continent. L'Institut des Relations Internationales du Cameroun, centre diplomatique d'excellence que la capitale camerounaise abrite, qui dispose d'un Département de droit international très actif et qui a formé et continue de former l'élite diplomatique africaine, serait une possibilité à explorer dans ce sens.

Monsieur le Président,

Ma délégation note avec intérêt les sujets divers sur lesquels les cours régionaux portent, qui offrent aux participants l'opportunité d'aborder des questions de droit international liées à l'actualité et qui, à certains égards, intéressent leurs régions, afin d'en faciliter la compréhension

révolution technologique, avec en toile de fond, l'intelligence artificielle.

Monsieur le Président

Ma délégation demeure consciente de ce que la poursuite de l'exécution du Programme d'assistance nécessite un financement adéquat, prévisible et durable. Elle se réjouit de ce fait de la proposition des ressources d'un montant conséquent dans le budget ordinaire pour 2025, pour mettre en œuvre les activités menées au titre dudit programme.

C'est également le lieu pour ma délégation de saluer l'initiative de la Dotation